

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015

Province de Québec
Municipalité de Saint-Thomas

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 octobre 2015 à 19h30 à la Mairie située au 1240, route 158 à Saint-Thomas à laquelle sont présents M. Marc Corriveau, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Mmes Agnès Derouin Plourde, Marie Ouellette et Stéphanie Simard, MM. André Champagne et Maurice Marchand.

M. Jacques Robitaille, conseiller, prend place à la table du conseil à 19h39.

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, qui assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

RÉSOLUTION No 346-2015

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Agnès Derouin Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION No 347-2015

APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les comptes payés en septembre 2015 tel que rapportés dans le journal des déboursés en date du 30 septembre 2015, d'approuver les comptes payés par Accès D Affaires en septembre 2015 tel que rapportés sur la liste des prélèvements effectués en date du 30 septembre 2015 et les comptes à payer de septembre 2015 tel que rapportés sur la liste des comptes fournisseurs en date du 30 septembre 2015 et définis comme suit :

- Comptes payés en date du 30 septembre 2015 du chèque #8289 au chèque #8325 pour un montant total de 170,327.91\$
- Comptes payés en septembre 2015 par Accès D Affaires au montant de 766.38\$
- Comptes à payer de septembre 2015 du chèque #8326 au chèque #8383 pour un montant total de 293,586.70\$

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles.

PÉRIODE DE QUESTIONS (De 19h32 à 19h48)

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

M. André Champagne, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente soit la séance ordinaire du 2 novembre 2015 d'un projet de règlement ayant pour but de résumer la modification au traitement des élus municipaux. Par la suite, il y aura adoption du règlement relatif au traitement des élus lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2015.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 3-2011 AUTORISANT L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ À UN RÉGIME DE RETRAITE SIMPLIFIÉ

Mme Stéphanie Simard, conseillère, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement modifiant l'article 2 du règlement 3-2011.

RÉSOLUTION No 348-2015

OFFRE DE SERVICE DE M. CLAUDE HIMBEAULT, ANIMATEUR-CONSULTANT, POUR LA TENUE D'UN LAC-À-L'ÉPAULE LE 10 NOVEMBRE 2015

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte l'offre de service de M. Claude Himbeault au montant de 793.00\$ incluant la préparation, la formation, le suivi, le rapport et les frais de déplacement.

RÉSOLUTION No 349-2015

PAIEMENT DE LA FACTURE DE HÉTU-BELLEHUMEUR ARCHITECTES INC.

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie la facture no 2901-01 au montant de 7,000.00\$ plus taxes conformément à la résolution no 298-2015 de Hétu-Bellehumeur architectes inc.

RÉSOLUTION No 350-2015

PAIEMENT DE LA QUOTE-PART SUPPLÉMENTAIRE DE LA MRC DE JOLIETTE POUR LA PATINOIRE

Il est proposé par Mme Agnès Derouin Plourde, appuyé par Mme Stéphanie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie la facture de la MRC de Joliette au montant de 4,144.00\$ concernant une quote-part supplémentaire pour la patinoire relatif à l'hiver 2015. Cette facture sera payée par le surplus libre.

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015

RÉSOLUTION No 351-2015

CONTRAT DE SERVICE AVEC « LES ENTRETIENS MDG » POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN MÉNAGER DE LA SALLE SAINT-JOSEPH

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas indexe le taux horaire de 1,3% selon l'indice des prix à la consommation en août 2015 de Statistique Canada du contrat de « Les entretiens MDG » lors du renouvellement le 1^{er} novembre 2015. L'indice des prix à la consommation est de 1,3% donc le taux horaire sera majoré à 29.90\$/heure à compter du 1^{er} novembre 2015. M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer le contrat entre les deux (2) parties.

RÉSOLUTION No 352-2015

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – DOSSIER RANG SUD, MORCELLEMENT ET ALIÉNATION DES LOTS 4 781 409 ET 4 781 955

Considérant que la demande vise un morcellement d'une propriété agricole afin d'aliéner en faveur d'un acquéreur éventuel la majeure partie et que le demandeur conserve la partie résiduelle située entre le chemin public et le ruisseau Saint-Thomas;

Considérant que la Commission a présenté en février dernier son orientation préliminaire au dossier 375721, concernant la demande de la MRC de Joliette faite en vertu de l'article 59 de la Loi afin d'identifier les îlots déstructurés sur le territoire de chacune des municipalités regroupées dans la MRC;

Considérant qu'à la séance ordinaire du 2 mars 2015, la municipalité a adopté la résolution 86-2015 relative à la demande à portée collective permettant l'implantation de résidences dans la zone agricole des municipalités locales;

Considérant que la superficie à être conservée par le demandeur se retrouve dans l'îlot numéro 29;

Considérant que les résidences existantes de part et d'autres de l'emplacement à conserver, le cours d'eau et les puits privés desservant les résidences sont déjà une contrainte pour les activités agricoles;

Considérant que la demande est conforme au règlement de zonage;

Par ces motifs, il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas appui la demande.

RÉSOLUTION No 353-2015

CESSION DU LOT 4 783 602 CORRESPONDANT À UNE PARTIE DE L'ANCIEN TRACÉ DE LA ROUTE 158 – PROPRIÉTAIRE RIVERAIN : FERME RAYMOND COUTU & FILS SENC

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015

Considérant que Ferme Raymond Coutu & Fils SENC, propriétaire riverain, demande au conseil municipal par l'entremise de leur notaire Me Mathieu Desroches, le droit de leur céder la partie de l'ancien tracé de la route 158 contiguë à leur propriété;

Considérant qu'il n'y a pas lieu de procéder à une opération cadastrale puisque la rénovation cadastrale a créé et décrit le lot en cause;

Considérant que le lot 4 783 602, d'une superficie de 4 453,8 m² est actuellement occupé par le propriétaire et est situé entre les lots 4 781 718 et 4 780 683 appartenant tous deux à Ferme Raymond Coutu & Fils SENC;

Il est proposé par Mme Agnès Derouin Plourde, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. Que la Municipalité de Saint-Thomas consente à aliéner pour un (1) dollars le lot 4 783 602 correspondant à une partie de l'ancien tracé de la route 158, à Ferme Raymond Coutu & Fils SENC et à céder tous droits, titres, intérêts et prétention qu'elle a ou pourrait avoir dans cette partie de terrain, et ce, sans aucune garantie. Tous les frais de notaire seront assumés par Ferme Raymond Coutu & Fils SENC;
2. Que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer ledit acte de cession.

RÉSOLUTION No 354-2015

ADOPTION DU RÈGLEMENT 5-2015 – RÈGLEMENT MODIFIANT LA LIMITE DE VITESSE SUR LE RANG DE LA GRANDE-CHALOUPE (À PARTIR DE LA LIMITE TERRITORIALE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES JUSQU'À LA ROUTE 158) ET LE RANG SAINT-CHARLES (À PARTIR DE LA ROUTE 31 JUSQU'AU LIMITE DE SAINT-PAUL)

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas désire modifier la limite de vitesse sur le rang de la Grande-Chaloupe (à partir de la limite territoriale de Notre-Dame-des-Prairies jusqu'à la route 158) et le rang Saint-Charles (à partir de la route 31 jusqu'au limite de Saint-Paul);

Attendu que le 4^e paragraphe de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24-2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale et maximale des véhicules routiers sur son territoire;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance ordinaire du 8 septembre 2015;

En conséquence, il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement 5-2015 soit adopté et qu'il soit décrété par ledit règlement ce qui suit :

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015

ARTICLE 1

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :

- a) excédant 70 km/h sur le rang de la Grande-Chaloupe (à partir de la limite territoriale de Notre-Dame-des-Prairies jusqu'à la route 158) et le rang Saint-Charles (à partir de la route 31 jusqu'au limite de Saint-Paul);

ARTICLE 2

La signalisation appropriée sera installée par le service des travaux publics de la Municipalité de Saint-Thomas (voir Annexe 1 – Plan de signalisation). Un plan de communication sera également mis en place (voir Annexe 2 – Plan de communication – Changement de vitesse).

ARTICLE 3

Quiconque contrevient à l'article 1 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.6 du Code de la sécurité routière.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption (voir l'article 626 du Code de la sécurité routière), à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministère des Transports publié dans la Gazette officielle du Québec.

M. Marc Corriveau
Maire

Mme Danielle Lambert Adm.A. gma
Directrice générale et sec.-trésorière

DÉPÔT DE L'ÉVALUATION DE RENDEMENT DES ENTREPRENEURS – RÉFECTION DE PAVAGE SUR DIVERSES RUES

L'évaluation de rendement de Asphalte Lanaudière inc. est déposé à la table du conseil. L'évaluation fut préparée par M. Pierre Désy, directeur des travaux publics, et fut « satisfaisante ».

RÉSOLUTION No 355-2015

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NO 221-2015 – RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE DE LA PHASE 1 DE PLACEMENTS FLC INC.

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas modifie la résolution no 221-2015 afin d'éliminer les mots « montant forfaitaire » pour le remplacer par « montant budgétaire ».

RÉSOLUTION No 356-2015

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE HORTI SOLUTIONS – AMÉNAGEMENT AU 1771 RANG SUD

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Stéphanie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Horti Solutions pour les travaux de plantation près du 1771 rang sud dans le cadre des travaux de stabilisation de la rive au montant de 1,417.50\$ plus taxes. Ces travaux de plantation seront faits selon les exigences de M. Stéphane Allard ing. et sous sa surveillance.

RÉSOLUTION No 357-2015

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE ENGLOBE – MANDAT D'AUSCULTATION DE CHAUSSÉE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte l'offre de service de Englobe au montant de 1,450.00\$ taxes incluses pour ausculter 1,685 kilomètre de route afin de compléter le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées.

RÉSOLUTION No 358-2015

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ÉPANDAGE D'ABRASIF (SEL SEULEMENT) DES STATIONNEMENTS, TROTTOIRS, GALERIE ET RAMPES D'ACCÈS DE LA MAIRIE, DE LA CASERNE, DE LA SALLE SAINT-JOSEPH ET DE LA CLINIQUE MÉDICALE POUR L'HIVER 2015-2016

Deux (2) soumissions furent ouvertes à la Mairie, le 30 septembre 2015 à 10h11, voici le résultat :

-Excavations M.20-100 inc.	4,500\$ plus taxes
-Béton Adam inc.	4,890\$ plus taxes

Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, a fait la lecture du résultat de l'ouverture des soumissions. Après vérification des soumissions et des documents demandés, la soumission de Les Excavations M.20-100 inc. est la plus basse soumission conforme.

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Les Excavations M.20-100 inc. au montant de 4,500.00\$ plus taxes puisque cette soumission est la plus basse soumission conforme.

RÉSOLUTION No 359-2015

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS ET ENLÈVEMENT DE LA NEIGE LE LONG DES BORDURES POUR L'HIVER 2015-2016

Deux (2) soumissions furent ouvertes à la Mairie, le 30 septembre 2015 à 10h16, voici le résultat :

-Excavations M.20-100 inc.	25,500\$ plus taxes
-Béton Adam inc.	24,980\$ plus taxes

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015

Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, a fait la lecture du résultat de l'ouverture des soumissions. Après vérification des soumissions et des documents demandés, la soumission de Béton Adam inc. est la plus basse soumission conforme.

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Béton Adam inc. au montant de 24,980.00\$ plus taxes puisque cette soumission est la plus basse soumission conforme.

RÉSOLUTION No 360-2015

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT AU TERRAIN DES LOISIRS

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas a demandé des soumissions par le biais du SEAO pour la construction d'un entrepôt au terrain des Loisirs le 10 septembre 2015;

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas a reçu huit (8) soumissions au plus tard mardi le 29 septembre 2015 à 14h00;

Voici le résultat de l'ouverture des soumissions :

-Gilles Malo inc.	104,888\$ plus taxes
-Const. Julien Dalpé inc.	110,167\$ plus taxes
-Ent. Baillargeon et Coulombe inc.	112,500\$ plus taxes
-Const. Denis et Ghislaine Gagnon inc.	113,000\$ plus taxes
-Bernard Malo inc.	113,450\$ plus taxes
-Const. Hébert + Hébert inc.	122,000\$ plus taxes
-Const. Longpré	129,281.56\$ plus taxes
-Const. Sinistre Lanaudière	148,655\$ plus taxes

M. Alain Bellehumeur, architecte, de Hétu-Bellehumeur architectes inc. recommande après vérifications d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Gilles Malo inc. au montant de 104,888\$ plus taxes.

Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, a fait la lecture du résultat de l'ouverture des soumissions.

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas octroie le contrat de construction d'un entrepôt au terrain des Loisirs au plus bas soumissionnaire conforme soit Gilles Malo inc. au montant de 104,888\$ plus taxes. La dépense de ce projet sera effectuée par le biais du surplus libre.

RÉSOLUTION No 361-2015

ÉVALUATION DE RENDEMENT DE L'ENTREPRENEUR POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ÉPANDAGE D'ABRASIF POUR L'HIVER 2015-2016

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas nomme M. Pierre Désy, directeur des travaux publics, pour effectuer l'évaluation de rendement de l'entrepreneur pour le déneigement et l'épandage d'abrasif pour l'hiver 2015-2016.

RÉSOLUTION No 362-2015

INVITATION À SOUMISSIONNER AUPRÈS DE DEUX (2) ENTREPRENEURS POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR LE COURS D'EAU AFFLUENT F DU RUISSEAU SAINT-THOMAS

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas invite Les Excavations Roger Pelland inc. et Les Entreprises René Vincent inc. à soumissionner selon le devis produit par M. Ghyslain Lambert ing. décrivant les travaux d'entretien à faire sur le cours d'eau Affluent F du ruisseau Saint-Thomas.

RÉSOLUTION No 363-2015

RÉSULTAT DES SOUMISSIONS POUR L'AMÉNAGEMENT DES DEUX (2) TERRAINS APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ (RUE MARIE-MAI-GARCEAU ET WILFRID-LAFOND)

Deux(2) soumissions furent ouvertes vendredi le 2 octobre, voici le résultat de l'ouverture des soumissions :

-Les Entreprises René Vincent inc.	5.90\$/tm - sable de remblai
	13.50\$/tm – terre végétale
Total de	19.40\$/tm au total
-Les Excavations Roger Pelland inc.	7.75\$/tm – sable de remblai
	12.75\$/tm – terre végétale
Total de	20.50\$/tm au total

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Les Entreprises René Vincent inc. au montant de 5.90\$/tm pour le sable de remblai et de 13.50\$/tm pour la terre végétale pour un grand total de 19.40\$/tm. Le paiement de cette facture sera effectué par le « Fonds de parc et terrain de jeux ».

RÉSOLUTION No 364-2015

DEMANDE D'APPEL D'OFFRES – RÉFECTION DU RANG SAINT-ALBERT

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas procède à une demande d'appel d'offres publique via le site du SEAO pour des travaux de réfection sur le rang Saint-Albert tel que spécifié dans les documents d'appel d'offres.

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015

RÉSOLUTION No 365-2015

ALLOUER UN MONTANT DE 5 000\$ POUR FAIRE EFFECTUER LE NETTOYAGE DES ÉGOUTS SANITAIRES

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas alloue un montant de 5 000\$ pour faire effectuer le nettoyage des égouts sanitaires.

RÉSOLUTION No 366-2015

ALLOUER UN MONTANT DE 6 000\$ POUR COUPER LES BRANCHES LE LONG DE CERTAINES RUES

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Agnès Derouin Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas alloue un montant de 6 000\$ pour faire couper les branches le long de certaines rues.

RÉSOLUTION No 367-2015

CAMPAGNE DU COQUELICOT 2015

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas décide de souscrire à la Campagne du Coquelicot 2015 en achetant une couronne au montant de 70.00\$. M. Marc Corriveau, Maire, est autorisé à participer à la cérémonie du Jour du Souvenir qui aura lieu au cénotaphe du Parc Lajoie, dimanche le 8 novembre 2015 à 15h00.

RÉSOLUTION No 368-2015

RÉSOLUTION DE FÉLICITATIONS AUX INDUSTRIES HARNOIS INC.

Attendu que les Industries Harnois inc. ont célébré leur 50^{ième} anniversaire de fondation le 18 septembre 2015;

Attendu que votre entreprise s'est adaptée pour demeurer concurrentielle;

Attendu que votre entreprise a progressé et a innové pour conquérir des marchés internationaux;

Attendu que votre fibre entrepreneuriale s'est transférée de génération en génération;

Attendu que votre entreprise est une histoire de famille enracinée à Saint-Thomas;

Attendu que votre entreprise est toujours localisée principalement à Saint-Thomas;

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas tient à féliciter Les Industries Harnois inc. pour leur 50^e anniversaire de fondation.

RÉSOLUTION No 369-2015

RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE JACQUELINE-PLANTE

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Mme Caroline Morel, désigner, au montant de 810.00\$ (aucune taxe à prévoir) dans le but de réaménager certaines sections dans la bibliothèque municipale.

RÉSOLUTION No 370-2015

DEMANDES BUDGÉTAIRES POUR LA FÊTE DE L'HALLOWEEN

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas alloue une contribution monétaire de 5 000\$ pour la Fête de l'Halloween.

RÉSOLUTION No 371-2015

INSCRIPTION DE MME KARINE MAROIS, DIRECTRICE DES LOISIRS, AU CONGRÈS AQLM

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Stéphanie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Karine Marois, directrice des loisirs, a participé au congrès de l'AQLM. Les frais d'inscription de 405.00\$ plus taxes et les frais de déplacement seront remboursés à Mme Marois sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 372-2015

CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ À LA GUIGNOLÉE POUR LES PANIERS DE NOËL

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas contribue par un soutien logistique à la « Guignolée pour les paniers de Noël ». En plus, la Municipalité de Saint-Thomas versera 1 500\$ à la Fabrique Sainte-Famille pour aider les indigents de Saint-Thomas.

RÉSOLUTION No 373-2015

VIEUX ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015

Il est proposé par Mme Agnès Derouin Plourde, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas puisse se départir de vieux équipements informatiques datant de plusieurs années auprès d'un commerçant qui se chargera d'acheminer au recyclage les appareils informatiques.

RÉSOLUTION No 374-2015

AFFICHAGE D'UN OFFRE D'EMPLOI – INSPECTEUR(TRICE)-ADJOINT(E) AU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas procède à l'affichage d'un poste d'inspecteur(trice)-adjoint(e) au service de l'urbanisme et de l'environnement.

RÉSOLUTION No 375-2015

DEMANDE D'AUTORISATION FORMULÉE PAR M. MARTIN VINCENT

Attendu que M. Martin Vincent demande l'autorisation d'enfouir un tuyau de polyéthylène de 25mm en bordure du Petit Rang sur une distance de plus ou moins 55 mètres;

Attendu que M. Martin Vincent demande de pouvoir traverser ledit tuyau énuméré précédemment en dessous du Petit Rang avec un procédé de forage directionnel dans le but de ne pas affecter les fondations de la route;

Attendu que ce tuyau servira à faire circuler de l'eau d'érable;

Attendu que M. Martin Vincent dégage la Municipalité de Saint-Thomas de toute responsabilité pouvant être causé par les travaux d'implantation du tuyau;

Attendu que M. Martin Vincent dégage la Municipalité de Saint-Thomas des dommages causés au tuyau si des travaux devaient être effectués par la Municipalité sur le Petit Rang (incluant son emprise) où est enfoui ledit tuyau;

Attendu que M. Martin Vincent a déposé un chèque de 500\$ à titre de dépôt et que ce dépôt lui sera remis lorsque tous les travaux effectués seront conformes aux exigences de la Municipalité de Saint-Thomas;

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Stéphanie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas donne l'autorisation à M. Martin Vincent d'enfouir un tuyau et de le traverser en dessous du Petit Rang selon un procédé de forage directionnel et ce, selon les conditions énumérées précédemment.

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015

RÉSOLUTION No 376-2015

FACTURES À PAYER PAR LE « FONDS DE PARC ET TERRAIN DE JEUX »

Il est proposé par Mme Agnès Derouin Plourde, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie les factures suivantes par le « Fonds de parc et terrain de jeux » :

-Les Entreprises René Vincent inc.	626.61\$ taxes incluses
-Location Multi-Équipements inc.	66.97\$ taxes incluses
-Location Multi-Équipements inc.	113.18\$ taxes incluses
-Transports M. Charrette inc.	294.34\$ taxes incluses

RÉSOLUTION No 377-2015

ALLOUER UN MONTANT DE 6 000\$ POUR L'ACHAT D'ASPHALTE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas alloue un montant de 6 000\$ pour l'achat d'asphalte.

RÉSOLUTION No 378-2015

AUTORISER UNE FORMATION WEB DE L'ADMQ À MME DANIELLE LAMBERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, à suivre une formation web de l'ADMQ au montant de 138.00\$ plus taxes.

RÉSOLUTION No 379-2015

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NO 361-2013 – NOMINATIONS À DIFFÉRENTS COMITÉS DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier le « Comité finances et relations professionnels » qui sera composé dès maintenant de :

M. Marc Corriveau, Maire, et
Mme Stéphanie Simard, conseillère

RÉSOLUTION No 380-2015

DEMANDE DE L'AFÉAS

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Stéphanie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise l'AFÉAS à entreposer ses tissus à l'intérieur des armoires localisées dans le local des Amis de Thom.

RÉSOLUTION No 381-2015

PROJET VAL SAINT-CÔME – HIVER 2016

Attendu que le forfait (transport et billet de remonte-pente), dans son ensemble, fut déficitaire l'an passé;

Attendu que le déficit fut absorbé à 100% par la Municipalité de Crabtree;

Attendu qu'une nouvelle formule est instaurée pour l'hiver 2016 par les trois(3) municipalités soit Crabtree, Saint-Paul et Saint-Thomas;

Attendu que les municipalités lanceront une publicité d'ici la mi-décembre 2015 afin d'informer la population des nouvelles modalités;

Attendu que les personnes intéressées devront s'inscrire d'ici la mi-décembre 2015;

Attendu que le projet sera évalué par les trois (3) municipalités à la mi-décembre 2015 afin de déterminer si le projet va de l'avant ou si le projet est abandonné;

Attendu que le résultat de la publicité sera soumis aux trois (3) municipalités;

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte les modifications au projet « Ski bus Val Saint-Côme » et attend de recevoir les résultats de la publicité pour évaluer le projet.

RÉSOLUTION No 382-2015

REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas effectue les remboursements suivants :

-M. Stéphane Asselin	150.00\$
-Mme Véronique Aubuchon	118.80\$
-Mme Élisabeth Coutu	69.90\$
-Mme Céleste Déziel	45.00\$
-Mme Kathleen Imbault	63.00\$
-Mme Caroline Leblanc	297.00\$
-M. Alain Sourdif	67.50\$
-Mme Florence Toupin	200.10\$

CORRESPONDANCES

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015

RÉSOLUTION No 383-2015

RÉSOLUTION DE FÉLICITATIONS À LA PHARMACIE YANNICK COULOMBE ET ISABELLE PARENT

Attendu que la pharmacie Yannick Coulombe et Isabelle Parent a fêté récemment leur 5^{ième} anniversaire d'ouverture;

Attendu que votre commerce est fort apprécié par la population;

Attendu que votre pharmacie est un commerce de proximité pour les gens de Saint-Thomas;

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas a développé un beau partenariat avec vous via le projet de « Vieillir dans sa communauté rural »;

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas vous félicite pour votre 5^{ième} anniversaire d'ouverture de la pharmacie et vous souhaite longue vie.

PÉRIODE DE QUESTIONS (De 20h18 à 20h19)

RÉSOLUTION No 384-2015

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h20.

M. Marc Corriveau
Maire

Mme Danielle Lambert Adm.A. gma
Directrice générale et sec.-trésorière